



**KLÉSIA**

Assureur d'intérêt général

**L'HEURE KLÉ**



## Vos intervenants du jour :



- Directions des filières prestations et entreprises
- Direction des activités de branches
- Direction de l'offre
- Direction du parcours client



## Echanges :

Une équipe d'experts est disponible pour répondre à vos questions -



## Durée de la présentation – 1 h 00



## Le support sera disponible sur la page Internet « L'heure klé »

Une synthèse des questions sera rajoutée sur chaque sujet

Lien envoyé par mail avec l'enquête de satisfaction

### EN PRATIQUE



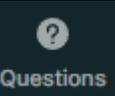
Les micros et les caméras sont désactivés

**La plupart des problèmes de son peuvent être résolus par une déconnexion/reconnexion.**

ou cliquez sur le bouton « aide »  
(bas gauche)



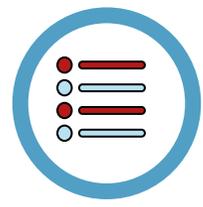
Vous pouvez réagir et poser vos questions depuis l'onglet « **Questions** »



Si vous le souhaitez, vous pourrez demander à être **contacter** par un Expert Klesia



# Sommaire



01 – Le paramétrage de la DSN



02 – Les infos des branches



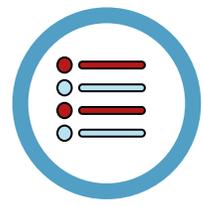
03 – Les prestations prévoyance



04 – Vos services connectés



# Sommaire



01 – Le paramétrage de la DSN



02 – Les infos des branches



03 – Les prestations prévoyance



04 – Vos services connectés



# Respect de la fiche de paramétrage (1/2)



**Prérequis obligatoire : Avoir signé un contrat.**  
Pour tout nouveau contrat contacter notre service commercial en remplissant le formulaire de contact sur [klesia.fr](http://klesia.fr) ou [carcept-prev.fr](http://carcept-prev.fr)

## À FAIRE

- ✓ Prendre en compte tous les éléments de la fiche de paramétrage
  - Code organisme
  - Code option
  - Montant et/ou taux
  - Code délégataire
  - Code population
  - Référence contrat
  - Type de base ou de forfait
- ✓ Respecter les niveaux de cotisations (individuelles ou établissement)
- ✓ Vérifier votre paramétrage à l'aide de l'outil [DSN-FPOC](#)

## À NE PAS FAIRE

- ✗ Ne jamais cumuler les références contrat ni les taux indiqués sur votre fiche de paramétrage
- ✗ Ne pas ajouter dans la DSN tout contrat qui n'est pas présent dans la fiche de paramétrage.



Consultez notre vidéo et une FAQ sur nos sites en flashant l'un des QR Codes









# Respect de la fiche de paramétrage (2/2)

## Exemple de fiche de paramétrage

Vos cotisations individuelles :

Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code option	Code population	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant et / ou Taux	Désignation (libellés contrat / option / population / assiette)
	S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	S21.G00.70.005 S21.G00.55.002		S21.G00.79.001		
01/01/2024	P0954		I 0000001234567		GR	Trimestriel	11 12	0.3500 0.3500	PREV TRANSPORT IPRIAC 8170 / CONDUCTEUR +3T5

**À FAIRE :**  
I 0000001234567

**À NE PAS FAIRE :**  
Paritarisme 01 / A compléter / Prévoyance / Siren...

*Cette logique doit s'appliquer à tous les autres codes : Code organisme / Code délégataire / Code option / Code population / Type de base ou de forfait*

### ⚠ Impacts des DSN erronées

- ▶ des **mauvaises affectations** de cotisations €
- ▶ des **relances** pour absence de déclaration ✉
- ▶ des **affiliations non enregistrées** 🛡
- ▶ des **retards dans l'intégration** des DSN ⌚
- ▶ des **temps de traitement allongés pour le paiement des prestations** ⌚
- ▶ des **rejets de prestations** pour les salariés concernés 👤



# Paramétrage DSN 2025



## Fiches de paramétrage DSN « 2025 »



- De nouvelles fiches de paramétrage « 2025 » seront éditées pour le 20 décembre seulement s'il y a des modifications apportées à vos contrats (changement de taux de cotisation, évolution majeure du contrat...)
- En l'absence d'évolution, l'ancienne fiche de paramétrage reste valide. Il n'y aura pas de réédition automatique pour le nouvel exercice.
- Net-Entreprises vous alertera de la mise à disposition des nouvelles fiches de paramétrage DSN.

## Coordonnées de contact en DSN



- Les adresses mails et les numéros de téléphone renseignés en DSN sont nos seuls moyens pour vous contacter en cas de difficultés rencontrées dans l'intégration de vos DSN.
- Pensez à vérifier, dans votre logiciel de paie, si les différents contacts (« contact émetteur », « contact chez le déclaré » et « déclarant ») sont toujours corrects et à les mettre à jour si nécessaire.



# Questions - Réponses



## La DSN

### La mise à jour des coordonnées, peut-elle se faire sur Net-entreprises ?

Les affiliations au régime de prévoyance sont en effet réalisées à partir de vos DSN.

C'est une des raisons pour lesquelles il est important que le paramétrage de vos DSN soit conforme à celui que nous attendons.

### L'affiliation des salariés au régime de prévoyance, peut-elle se faire via la DSN ?

Les affiliations au régime de prévoyance sont en effet réalisées à partir de vos DSN.

C'est une des raisons pour lesquelles il est important que le paramétrage de vos DSN soit conforme à celui que nous attendons.



# Sommaire



01 – Le paramétrage de la DSN



02 – Les infos des branches



03 – Les prestations prévoyance



04 – Vos services connectés



# CCN des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers (IDCC 1978) – Régime Frais de Santé



## Ce que prévoient les nouvelles dispositions du contrat d'assurance santé collective

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de cotisations du contrat d'assurance augmentent.**  
Les entreprises en ont été informées par courrier le **25 octobre 2024** (lettre avenant).  
Ces dispositions ont été validées avec les partenaires sociaux de la branche.

Tableau des taux de cotisations (ancien)	
Régime général	1,10 % du PMSS
Régime Alsace Moselle	0,68 % du PMSS



Tableau des <b>nouveaux</b> taux de cotisations	
Régime général	<b>1,43 % du PMSS</b>
Régime Alsace Moselle	<b>0,88 % du PMSS</b>

L'option est également impactée par cette majoration (cotisation 2025)

RÉGIME GENERAL ET ALSACE MOSELLE Surcomplémentaire obligatoire	
Salarié	<b>0,27 % du PMSS</b>



20/12/2024



# CCN des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers (IDCC 1978) – Régime Frais de Santé



## Ce que prévoient les dispositions conventionnelles :

L'article 5 de l'accord du 13 juin 2022 relatif aux frais de santé (étendu) **modifié par l'avenant n° 1 du 5 novembre 2024 (non-étendu)** prévoit la répartition de la cotisation globale à raison de **50 % minimum à la charge de l'employeur** et **50 % maximum à la charge du salarié**. Compte tenu de ces dispositions les cotisations sont réparties comme suit dans l'attente de l'extension :

Entreprises **adhérentes** à une organisation patronale signataire (FAFF, PRODAF et SNPCC)

Entreprises **non-adhérentes** à une organisation patronale signataire

Taux minimum de la cotisation <b>employeurs</b> 2025	
RÉPARTITION	
Régime général : 1,43% PMSS	<b>0.715 % du PMSS part employeur</b> <b>0.715 % du PMSS part salarié</b>
Régime Alsace Moselle : 0,88% PMSS	<b>0.440 % du PMSS part employeur</b> <b>0.440 % du PMSS part salarié</b>

Taux maximum de la cotisation <b>salariés</b> 2025	
RÉPARTITION	
Régime général : 1,43% PMSS	<b>0.88 % du PMSS part employeur</b> <b>0.55 % du PMSS part salarié</b>
Régime Alsace Moselle : 0,88% PMSS	<b>0.54 % du PMSS part employeur</b> <b>0.34 % du PMSS part salarié</b>





## Prise en charge partielle de la cotisation complémentaire santé des salariés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- Au **1<sup>er</sup> janvier 2025** : la part salariale de cotisation santé obligatoire sera financée par le **fonds du Haut degré de Solidarité** santé au profit des salariés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Une ligne spécifique sera portée début 2025 sur la fiche de paramétrage DSN correspondant uniquement à la participation patronale de la cotisation frais de santé pour cette population.

**ATTENTION PARTICULIÈRE :**  
**Disposition exclusivement réservée aux entreprises adhérentes à KLESIA**



# CCN des entreprises de services à la personne du 20 septembre 2012 – Régime de prévoyance



## La branche ESAP met en place un régime prévoyance pour le personnel « non-cadre »

- A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, les partenaires sociaux ont confié l'assurance et la gestion du régime de prévoyance du personnel non-cadre dans le cadre d'une co-recommandation aux assureurs suivants :
  - ❖ **KLESIA Prévoyance** et **AG2R Prévoyance** pour :
    - ✓ les garanties Décès (capital décès- IAD/Double effet),
    - ✓ les frais d'obsèques
    - ✓ l'Invalidité (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie).
  - ❖ **L'OCIRP** pour les garanties « Rente éducation »

**Les partenaires sociaux finalisent actuellement la rédaction de  
l'accord pour une mise en place courant 2025**

**Le n° IDCC de la branche ESAP est le : 3127**



# Entreprises de Travail Temporaire (salariés intérimaires)



## Evolution des dispositions conventionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2025

L'avenant 4 à l'accord du 16 novembre 2018 modifie les dispositions conventionnelles à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- **Modification du salaire de base des prestations « incapacité de travail et invalidité »** : Le salaire de base comprend le salaire brut horaire de base, les **primes et indemnités assujetties à cotisations de sécurité sociale** ainsi que, pour les salariés intérimaires en contrat de mission, l'indemnité de fin de mission (IFM). En revanche, **sont exclus** les remboursements de frais professionnels et avantages en nature y compris pour leur part assujettie à cotisations de sécurité sociale ainsi que, **pour les salariés intérimaires en contrat de mission, l'indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)**. .
  - **Evolution des cotisations des salariés non-cadres :**
    - - 414h : 0,97% T1 + 0,84% T2
    - + 414h : 1,22% T1 + 1,03% T2
- Taux réduits (selon taux d'accident de travail) :
- - 414h : 0,86% T1 + 0,73% T2
  - + 414h : 1,11% T1 + 0,92% T2

réparties 53,5% pour l'employeur et 46,5% pour le salarié



# Entreprises de Travail Temporaire (salariés intérimaires)



## Evolution des dispositions conventionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2025

En contrepartie du retrait de l'ICCP du salaire de base, amélioration des prestations versées en cas d'incapacité de travail :

Non cadres	Maladie vie privée	Accident de travail	ATMP
Pendant les 30 premiers jours calendaires d'indemnisation	50% T1 T2	50% T1 T2	<b>50% T1 + 100% T2</b> <i>(au lieu de 50%T1 + 100% T2 pendant la mission et 50% T1 T2 à partir de la fin de mission)</i>
A partir du 31 <sup>ème</sup> jour au 91 <sup>ème</sup> jour calendaire d'indemnisation	<b>30% T1 T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 T2)</i>	<b>30% T1 T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 T2)</i>	<b>30% T1 + 100% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 100% T2 pendant la mission et 25% T1 T2 à partir de la fin de mission)</i>
A partir du 92 <sup>ème</sup> jour d'indemnisation	<b>30% T1 T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 T2)</i>	<b>30% T1 T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 T2)</i>	<b>30% T1 T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 T2)</i>

Cadres	Maladie vie privée	Accident de travail	ATMP
Pendant les 30 premiers jours calendaires d'indemnisation	50% T1 + 100% T2	50% T1 + 100% T2	50% T1 + 100% T2
A partir du 31 <sup>ème</sup> jour au 91 <sup>ème</sup> jour calendaire d'indemnisation	<b>30% T1 + 75% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 75% T2)</i>	<b>30% T1 + 75% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 75% T2)</i>	<b>30% T1 + 100% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 100% T2 pendant la mission et 25% T1 + 75% T2 à partir de la fin de mission)</i>
A partir du 92 <sup>ème</sup> jour d'indemnisation	<b>30% T1 + 75% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 75% T2)</i>	<b>30% T1 + 75% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 75% T2)</i>	<b>30% T1 + 75% T2</b> <i>(au lieu de 25%T1 + 75% T2)</i>



# Pharmacie d'officine



## Evolution des dispositions conventionnelles

**Catégories objectives :**  
Particularité de la branche

Cadres	Assimilé cadres		Non cadres
Salariés cadres – article 2.1 de l’ANI prévoyance du 17/11/2017	Salariés assimilés cadres – article 2.2 de l’ANI prévoyance du 17/11/2017	Salariés assimilés cadres – ex-articles 36 de l’annexe I de la CCN du 14/03/01947	Salariés non-cadres
coefficients $\geq 400$	$330 \leq$ coefficients $< 400$	$200 \leq$ coefficients $< 330$	$100 \leq$ coefficients $< 200$

les « assimilés cadres » tels qu’actuellement définis par la CCN regroupent donc les articles 2.2 de l’ANI 2017 et les articles 36 de la CCN 1947

**Souhait des partenaires sociaux :**

Permettre aux entreprises de choisir entre une affiliation au régime des cadres ou au régime des non-cadres.

- ➔ Signature de l’avenant du 18 octobre 2024
- ➔ Demande d’agrément à L’APEC

**Mise en conformité des contrats :**

Mise à disposition dans les espaces clients de :

- la lettre avenant et des modèles de DUE pour accompagner les entreprises qui souhaitent maintenir ou intégrer les salariés concernés dans la catégorie cadre .

A noter : Si les officines ne font pas la démarche, ces derniers seront considérés comme des non-cadres.

# HCR Bien-Être



Bien + qu'une complémentaire santé



# + de sérénité

## Protection santé

- Le choix du niveau de couverture de vos salariés
- La possibilité d'ajouter « l'extension famille »
- La sélection du type de cotisation qui vous convient

## Protection prévoyance

- Une **garantie mensualisation** conçue spécialement pour vous, pour mieux faire face aux coûts des arrêts de travail.
- Des régimes sur-complémentaires



Des informations régulières sur l'actualité sociale et réglementaire pour un accompagnement au quotidien

BIEN-ÊTRE  
HCR

# + de services



**Aides sociales**



**Aide aux aidants**



**Coachings santé**



**Réseau de soins  
Kalixia**



**Consultation Employeur  
Prévention addictions**



**Téléconsultation**



**Deuxième avis médical**



**Assistance**

(hospi, immo, maladies graves)

# + solidarité



## Soutien psychologique

Accès à des psychologues  
pour un soutien mental et  
émotionnel

## Soutien Salariés

En cas de situation de fragilité  
économique avec la possibilité  
de bénéficier d'une aide  
financière : frais de santé, aide  
au permis, garde d'enfants,  
parents isolés...



## Soutien Entreprises

Des aides financières pour  
faire face à des événements  
majeurs : émeutes,  
inondations, tempête



[hcrbienetre.fr](https://hcrbienetre.fr)

BIEN-ÊTRE  
**HCR**

# + de simplicité



Espace client  
HCR Bien-Être

Une fois l'espace client en ligne créé, **affiliez vos salariés en quelques clics et gérez vos contrats** en toute simplicité.

[hcrbienetre.fr](https://hcrbienetre.fr)



KL  
Assureur d'intérêt



# Questions - Réponses



## Actualités Branche

Comment les salariés ont-ils accès au soutien psychologique ? Combien de fois ? Quelle durée ? Qui est l'interlocuteur ? Est-ce un service 24H/24, 7 jours sur 7 ?

Les salariés accèdent au soutien psychologique via leur contrat d'assistance inclus à leur mutuelle. Pour cela ils doivent qui contacter Europ Assistance par téléphone. le service est disponible 24h/24 et 7j/7. Ils peuvent bénéficier de 5 entretiens maximum par an et par bénéficiaire.



# Sommaire



01 – Le paramétrage de la DSN



02 – Les infos des branches



03 – Les prestations prévoyance



04 – Vos services connectés



# PREST'IJ ET PERIMETRES CONCERNES



## PREST'IJ

### De quoi s'agit-il ?

PREST'IJ est un service d'échanges automatisés des décomptes d'indemnités journalières entre l'assurance maladie et l'organisme de prévoyance.

### Qui en bénéficie?

Les salariés du régime général en arrêt de travail

### Quels sont les avantages?



- Démarche simplifiée
- Transmission fiable et sécurisée
- Remboursement accéléré
- Risques d'erreurs limités

## Les branches concernées

### Carcept Prevoyance:

Toute la branche transport sauf les transports Urbains.

### Klesia Prevoyance:

- La Pharmacie d'officine
- Les Laboratoires
- La Restauration Rapide
- Hôtels, Cafés, Restaurants
- Vins & Spiritueux **nouveau**
- Fleuriste & ventes et services des animaux familiaux **nouveau**

*Déploiement progressif sur tout le portefeuille d'ici fin 2025.*



# PREST'IJ ET PERIMETRES CONCERNES



## PREST'IJ



### FORMULAIRE DE DEMANDE D'ARRÊT DE TRAVAIL

*Veillez renseigner ce formulaire pour demander à être indemnisé en cas d'incapacité ou d'arrêt de travail de l'un de vos salariés.*

COMMENCER



### FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROLONGATION D'ARRÊT DE TRAVAIL

*Veillez renseigner ce formulaire si votre demande porte sur une prolongation d'un arrêt de travail de l'un de vos salariés préalablement déclaré.*

COMMENCER

Avec **PREST'IJ**, plus besoin de nous adresser les bordereaux de la Sécurité sociale que ce soit pour la déclaration d'un arrêt de travail ou le traitement d'une prolongation d'arrêt de travail.





# Questions - Réponses



## Prest'IJ

### Faut-il faire un formulaire à chaque prolongation ?

Avec PREST'IJ, plus besoin de nous adresser les bordereaux de la Sécurité Sociale que ce soit pour la déclaration d'un arrêt de travail ou le traitement d'une prolongation d'arrêt de travail.

### L'indemnisation prévoyance se fait sous combien de temps ?

Il faut compter un délai maximum de 2 semaines pour le premier paiement ensuite les prolongations sont payées automatiquement dès réception des flux

### Prest'Ij sera actif également pour les Syntec ?

Pour les branches qui ne bénéficient pas encore du dispositif, nous avons prévu un déploiement sur l'intégralité du portefeuille Klesia d'ici fin 2025

### Comment cela se passe-t-il quand un arrêt maladie est transformé en AT ?

En cas de régularisation (nature du risque, montant journalier..) nous recevons également les BPIJ (Bordereaux de Paiement des Indemnités Journalières)

### Pour prest IJ, est-ce que le service fonctionne pour une prestation demandée antérieurement à la mise en place de ce service ?

Le service ne fonctionne que pour les sinistres déclarés apres la mise en place de ce service

### Faut-il souscrire à PREST'IJ ou bien est-ce automatique ? L'employeur doit-il faire des démarches ?

Vous n'avez rien à faire l'inscription est gérée par Klesia, pour ceux qui n'en bénéficient pas encore, nous avons prévu de le déployer sur l'intégralité du portefeuille Klesia d'ici fin 2025





# La désignation de bénéficiaires



## QU'EST-CE QUE LA DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES ?

L'employeur a souscrit un contrat prévoyance qui prévoit le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.

Il existe deux types de désignations de bénéficiaires :

- ▶ la désignation contractuelle
- ▶ la désignation personnalisée

## DESIGNATION PERSONNALISEE

La désignation personnalisée vous permet de choisir librement le ou les bénéficiaires de votre choix et la répartition du capital entre les bénéficiaires (exemple : 20 % pour votre petite-fille, 30 % pour une association et 50 % pour un ami).

En cas de modification des bénéficiaires, vous devez impérativement renouveler votre désignation qui annulera la précédente

## DÉSIGNATION CONTRACTUELLE

Si vous choisissez la désignation contractuelle, le capital sera versé selon un ordre de priorité établi dans la clause type du contrat de prévoyance Si vous choisissez la désignation contractuelle, le capital sera versé selon un ordre de priorité établi dans la clause type du contrat de prévoyance souscrit. Vous pouvez retrouver cette clause dans la notice de votre contrat.

## DÉSIGNATION DES ENFANTS

- ▶ Si vous complétez votre désignation de bénéficiaires en nommant vos enfants (ex : Pierre D., Inès D.) avec une répartition à parts égales, en cas de naissance d'un 3e enfant, celui-ci ne bénéficiera pas du capital.
- ▶ Si vous complétez votre désignation en indiquant « mes enfants nés ou à naître », tous vos enfants seront les bénéficiaires du capital à parts égales.

## BON A SAVOIR

Par défaut, c'est la désignation contractuelle qui s'applique. Si ce mode de désignation vous convient, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire en ligne.

# Comment effectuer une désignation de bénéficiaire ?

## UN PARCOURS SIMPLE ET INTUITIF EN 5 ÉTAPES

100 % sécurisée, votre désignation s'effectue en quelques clics !

- ▶ Un formulaire de saisie simple
- ▶ Des contrôles en ligne lors de la saisie
- ▶ Des aides et conseils contextuels tout au long du parcours
- ▶ Un délai de traitement réduit : tout est réalisé en ligne y compris la signature de la désignation

### Munissez-vous

- ▶ Du SIREN de votre entreprise (il figure sur votre bulletin de paie)
- ▶ Du numéro de contrat Prévoyance à demander à votre entreprise
- ▶ De votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- ▶ De votre numéro de sécurité sociale



Retrouvez [en vidéo](#) les étapes de la désignation de bénéficiaires



# Questions - Réponses



## La désignation de bénéficiaire

Il faudrait que KLESIA fasse une notice d'information en PDF que nous pourrions transmettre avec le contrat de travail

Cette notice existe, vous pouvez la télécharger à cette adresse : <https://www.klesia.fr/sites/default/files/media/documents/2024/09/fiche-pratique-db.pdf>

Est-ce que KLESIA prend contact directement avec les salariés pour cette désignation du bénéficiaire, via les coordonnées envoyées en DSN ?

Non, c'est à l'employeur d'informer son salarié

Est-ce que l'employeur doit conserver un exemplaire de cette désignation de bénéficiaire ?

Non, l'employeur n'a pas de visibilité sur cette déclaration, il s'agit d'un document confidentiel. Seul le salarié et Klesia ont une visibilité sur la DB en ligne

Si la désignation des bénéficiaires a été faite papier il y a plusieurs années, est-il obligatoire de refaire cette démarche en ligne ?

Non, mais c'est conseillé en cas d'éventuelles mises à jour depuis la précédente DB et pour garder une trace numérique de cette DB

Est-ce que l'employeur a une obligation d'information sur cette démarche de désignation de bénéficiaire ou est-ce que la fourniture des conditions générales du contrat libère l'employeur de toute responsabilité ?

L'employeur a pour mission d'informer les salariés : plaquette PDF et lien vers la vidéo d'information / pas à pas



# Sommaire



01 – Le paramétrage de la DSN



02 – Les infos des branches



03 – Les prestations prévoyance



04 – Vos services connectés





# Espaces client – Focus sur la rubrique « Documents Santé / Prévoyance »



- ▶ Les entreprises disposent, dans leur espace client, d'une rubrique intitulée « **Documents Santé/Prévoyance** » qui leur permet de consulter divers documents :
  - des documents **contractuels** (notices d'information, mandats SEPA...)
  - des documents d'**information** (guides employeur, fiches pratiques (déclaration d'arrêt de travail, désignation de bénéficiaires en ligne...))
  - des documents **annexe** (attestation sur l'honneur, relance de pièces justificatives...)



- ▶ Les entreprises ont la possibilité de filtrer le **domaine** et le **type de documents** afin d'affiner la recherche.



- ▶ Les **courriers de gestion** ne se trouvent pas dans la rubrique « Documents Santé/Prévoyance » mais dans la rubrique « Mes demandes/mes courriers »

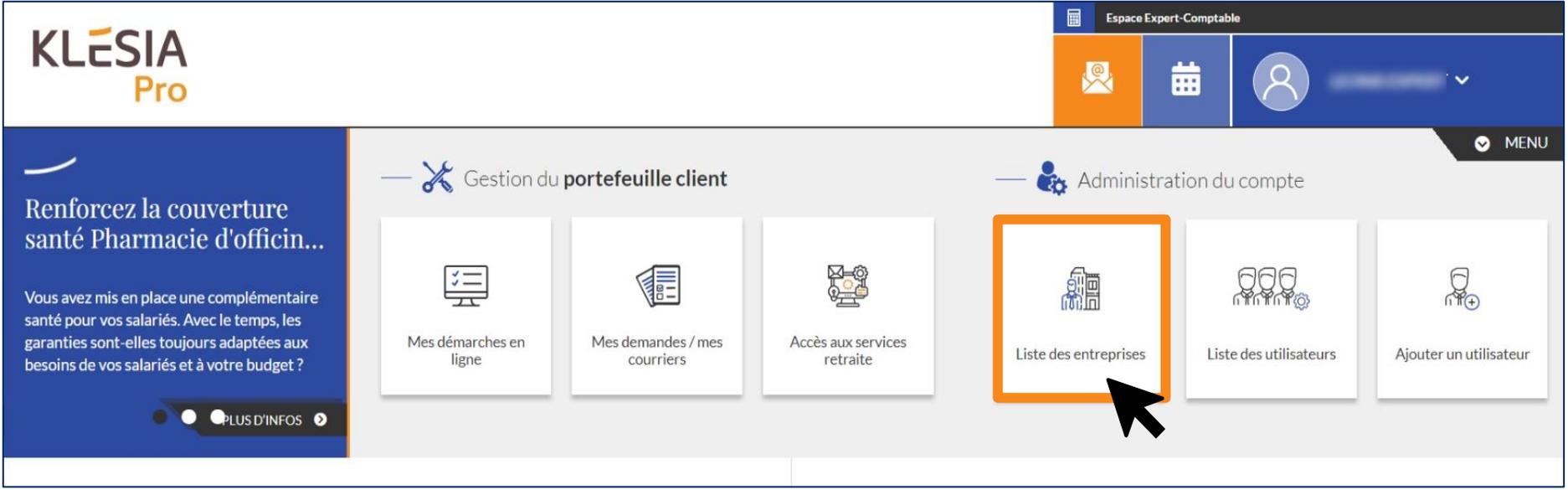


# Comment retrouver les documents Santé/Prévoyance d'une entreprise cliente ?



1

Depuis la page d'accueil de votre espace client Expert-comptable, cliquez sur la rubrique « Liste des entreprises »



# Comment retrouver les documents Santé/Prévoyance d'une entreprise cliente ?



2

Accédez à l'espace client de l'entreprise souhaitée en cliquant sur ce bouton :



The screenshot shows the 'Liste des Entreprises' page in the KLESIA Pro interface. At the top, there's a navigation bar with 'Espace Expert-Comptable' and a user profile. Below, there's a search filter section with 'Nom du portefeuille' and 'SIREN' fields. The main content is a table with columns 'SIREN', 'RAISON SOCIALE', and 'ACTION'. In the 'ACTION' column, there are icons for viewing, adding, and deleting. One of these icons (the person with a plus sign) is highlighted with an orange box and a mouse cursor, indicating it's the button to click for client access.



Il faut que l'entreprise ait créé son espace client. Sinon, il vous sera impossible d'accéder à celui-ci.



# Comment retrouver les documents Santé/Prévoyance d'une entreprise cliente ?



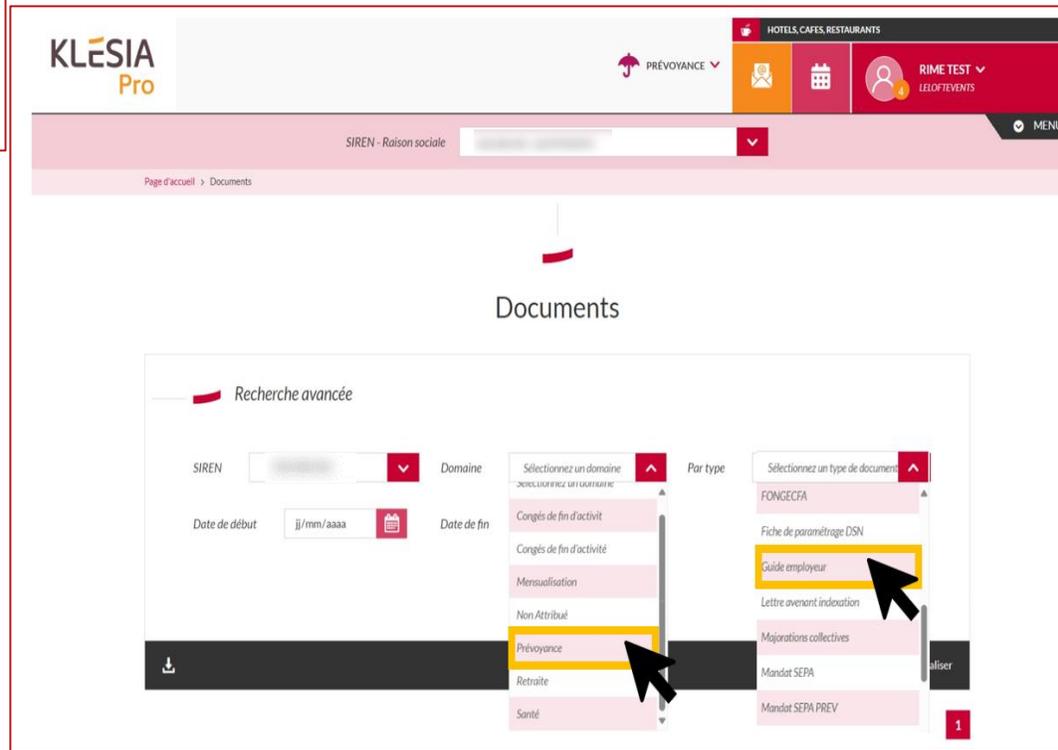
3

Sélectionnez la rubrique « Documents Santé/Prévoyance » dans le menu



4

Choisissez le domaine et le type de document





# Comment retrouver les documents Santé/Prévoyance d'une entreprise cliente ?



5

Téléchargez le document

Documents

Recherche avancée

SIREN [ ] Domaine Prévoyance Par type Guide employeur

Date de début [ ] Date de fin [ ]

RECHERCHER

1 résultat | Réinitialiser

Télécharger

	Document	Type	Domaine	Date
<input type="checkbox"/>	Fiche pratique déclaration d'arrêt de travail en ligne	Guide employeur	PREVOYANCE	31/10/2024



## Le nouveau site pour un accès rapide et facile aux services de l'Alliance Klesia Generali

 **Objectif** : Offrir l'accès à l'ensemble de nos programmes de prévention dans un seul site complet et fluide !

 **Principe** : Trouver rapidement les services adaptés selon le profil et l'assureur.

 **Accès rapide et sécurisé** : Une plateforme accessible sans création d'espace personnel (accès direct avec un code dédié), disponible sur tous les appareils (mobile, tablette, ordinateur).

 **Points forts** :

- Accès centralisé à l'offre de services
- Interface fluide et intuitive
- Simplification des démarches en ligne



**Flashez le QR Code pour découvrir le site !**



## Présentation du site en détail

### Interface du site

### Interface de sélection des services par le besoin

Choisir son assureur (Generali, Klesia, Carcept)

Choisir son offre de services (BE ZEN, BE ZEN+, Offre standard, programme branches HDS: Restauration Rapide, Immobilier, vins et spiritueux)

Possibilité de filtrer par profil et/ou par thématique

Offre choisie

En bas de la page, retrouvez les actualités en lien avec l'offre de services



Cliquez pour visualiser la vidéo démo

**mes-services-prevention.fr** : Plus qu'un site, une solution pour accompagner et simplifier le quotidien, avec des services adaptés à chaque besoin !



## Une mise en production en deux lots

### Lot 1

*Septembre*

**« Faire connaître »**

*Mise à disposition d'un site vitrine informationnel permettant de prendre connaissance des offres de services proposées par Klesia et Generali sur les périmètres suivants : Interpro Be Zen et Be Zen+, Restauration Rapide, Immobiliers, Vins et Spiritueux + accès aux sites dédiées Transportez-vous bien et HCR Bien être*

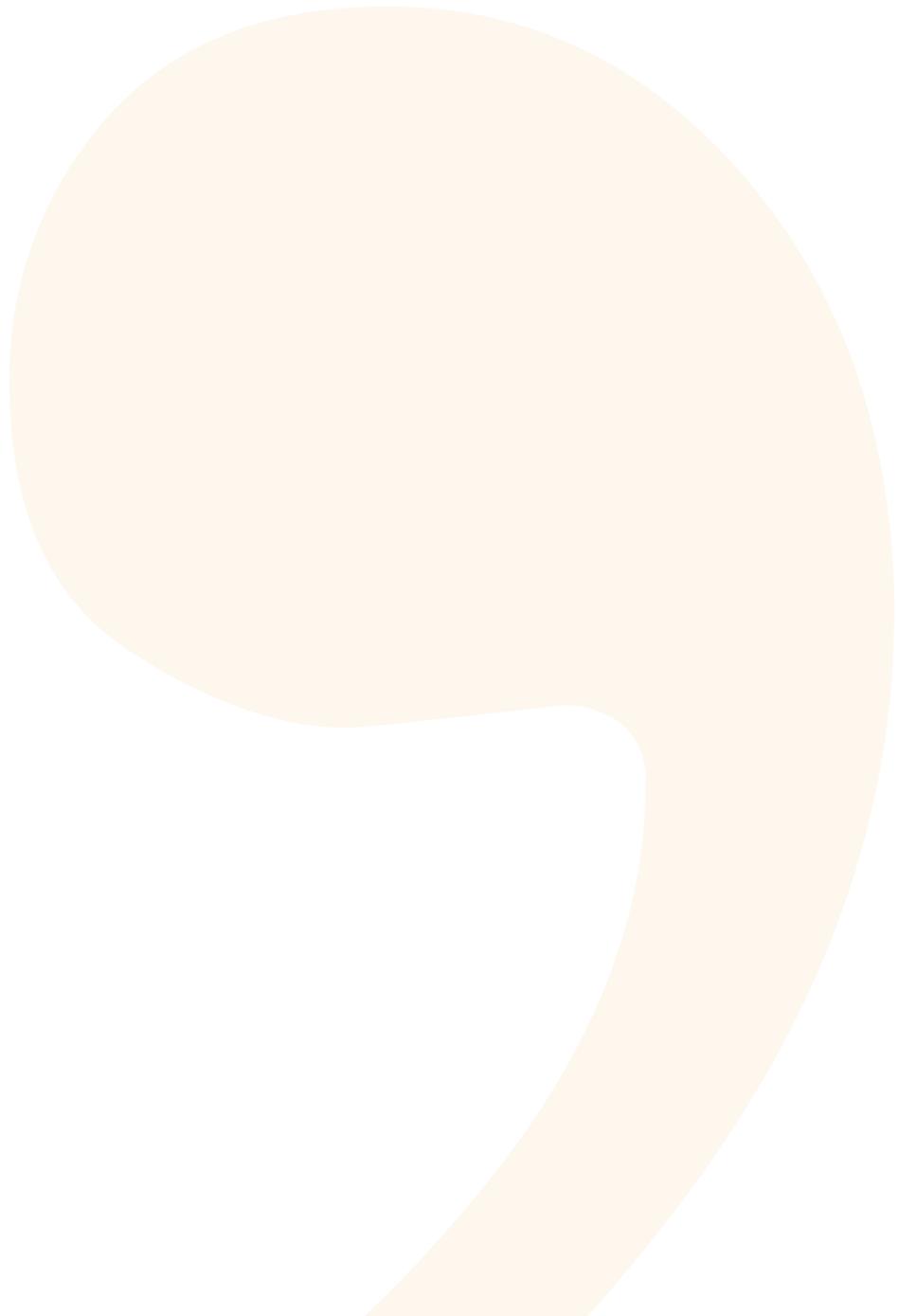
### Lot 2

*Janvier*

**« Accéder »**

*Permettre l'accès aux services pour les clients éligibles directement via la plateforme*





**KLÉSIA**  
klesia.fr

